



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : age de la retraite

Question écrite n° 50222

Texte de la question

M. Claude Pringalle attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les vives protestations des infirmieres DE liberales face au projet de decret relatif au depart en retraite anticipee des medecins non salaries ages de cinquante-six ans. Il se fait le relais de leurs arguments qui plaident pour une meilleure reconnaissance du metier d'infirmiere et un refus d'une telle difference de traitement entre medecins et infirmieres (lesquelles doivent attendre soixante-cinq ans pour pretendre beneficier d'une retraite). Il note egalement que ce decret sera finance sur l'assurance maladie. Il lui demande sa position sur ce dossier delicat.

Données clés

Auteur : [M. Pringalle Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50222

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1623